



République Hellénique

Ratification

*du Protocole d'amendement à la Convention Internationale pour
la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers*

Fait à Bruxelles, le 26 Juin 1999

LITHUANIAN
INSTRUMENT OF

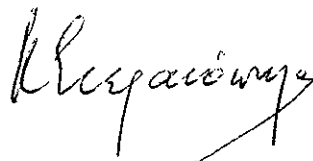
Considérant que ce Protocole a été approuvé en Grèce par la loi No 3141/2003 publiée dans le Journal Officiel No 105 du 6 Mai 2003 (fascicule A').

Ayant vu et examiné le texte dudit Protocole, Nous l'approuvons, ratifions et confirmons promettant de le faire observer selon sa forme et teneur.

En foi de quoi, Nous avons signé les présentes lettres de ratification et y avons fait apposer le sceau de l'État.

Fait à Athènes, le quatre juillet deux mille trois

Le Président de la République



Le Ministre des Affaires Étrangères

